

Agir sur les territoires

Crise sanitaire : les services de la chambre d'agriculture mobilisés



Pendant la période de crise sanitaire, et plus particulièrement du confinement, les services de la chambre d'agriculture se sont mobilisés pour apporter leur soutien et conseils aussi bien aux collectivités qu'aux exploitants agricoles. Informations sur les dispositifs liés à la Covid-19, maintien des marchés et organisation de nouveaux débouchés en circuits courts, réalisation des déclarations Pac à distance... Explications.

Epandage des boues : la chambre d'agriculture apporte des solutions aux collectivités

En raison de l'épidémie de Covid-19, par principe de précaution l'épandage des boues « non hygiénisées » de stations d'épuration a été suspendu mi-mars. Les agents de la chambre d'agriculture ont proposé des solutions aux collectivités. Témoignage de Jean-Jacques Prely, responsable du service assainissement de la Communauté de communes de la Veyle.



Transport des boues de Saint-Cyr-sur-Menthon à la station de Vonnas.

Depuis quand faites-vous appel aux services de la chambre d'agriculture pour gérer les boues des stations d'épuration de la communauté de communes ?

« Nous avons pris la compétence au 1er janvier 2020. Auparavant ce sont les communes qui géraient l'assainissement. Le territoire de la communauté de communes de la Veyle totalise 21 stations d'épuration. Les boues de trois d'entre elles sont épandues tous les ans : stations de Vonnas, Saint-Cyr-sur-Menthon et Cormoranche-sur-Saône. Les autres ont des périodicités plus élargies car des capacités de stockage plus élevées. Un plan d'épandage avait

été établi pour les communes avec la chambre d'agriculture qui recontacte les agriculteurs afin de savoir sur quelles parcelles pourront être épandues les boues et réaliser un prévisionnel. »

Quels sont les avantages à faire appel à la chambre d'agriculture ?

« La chambre d'agriculture a un fort historique de connaissance des parcelles et offre un très bon suivi. Ses services connaissent très bien les agriculteurs et cela facilite donc le dialogue

avec ces derniers. C'est confortable pour nous. Sans oublier sa très bonne connaissance de la valeur agronomique des boues. C'est un prestataire qui connaît très bien le monde agricole, très efficace ! »

Comment avez-vous vécu la suspension de l'épandage des boues au printemps ?

« Les stations de Vonnas et de Cormoranche-sur-Saône n'ont pas vraiment été impactées car les épandages étaient prévus durant l'été. Mais pour celle de Saint-Cyr-sur-Menthon, l'interdiction est tombée quelques jours avant la date prévue d'épandage. Il a donc fallu trouver une solution très vite. »

Comment la chambre d'agriculture vous a-t-elle accompagnée pour trouver une solution face à cette situation inédite ?

« Dans l'urgence les boues ont été transportées à la station de Tournus pour leur hygiénisation, le temps de trouver une solution plus pérenne : transporter tout le silo de boues dans un silo

vide à la station de Vonnas pour le stocker. Le délégataire, qui gère la station de Vonnas et la chambre d'agriculture nous l'avaient conseillé, ou encore la solution de les transporter à Feillens pour leur hygiénisation ; mais nous avons finalement privilégié Vonnas car c'était le plus simple. »

Afin de permettre la reprise des épandages de boues liquides, la Chambre d'Agriculture a travaillé en lien avec la DDT sur la mise en place d'un protocole permettant l'hygiénisation des boues. Cette hygiénisation, attestée par des analyses microbiologiques, est basée sur l'adjonction d'un lait de chaux provoquant une forte augmentation du pH. Ainsi, d'une part les agriculteurs ont pu recevoir les boues initialement prévu dans leur programme de fertilisation et d'autre part, les collectivités ont pu maîtriser leurs coûts. Les filières alternatives comme l'incinération et le compostage étant nettement plus onéreuses, explique Alexandre FAES, chargé de mission agro-environnement à la chambre d'agriculture de l'Ain. ■

Maintien des marchés : la chambre d'agriculture au côté des maires

Suite à l'annonce de la fermeture de certains marchés pendant le confinement, la chambre d'agriculture a travaillé avec les élus locaux afin de faciliter la réouverture et la mise en place des modalités organisationnelles. Marc Péchoux, maire de Trévoux se félicite d'avoir pu maintenir son marché sans pénaliser les producteurs locaux.

A Trévoux, chaque samedi matin, la population retrouve avec plaisir les producteurs locaux présents sur le marché. Si le maire, Marc Péchoux avoue « n'avoir jamais eu d'instructions de la préfecture pour une fermeture effective de celui-ci sauf à mettre en place un protocole sanitaire très rigoureux », sa priorité aura été de le maintenir coûte que coûte dans les meilleures conditions. Pour deux raisons, explique-t-il : « Ne pas pénaliser les producteurs locaux et que les habitants, qui sont très attachés à leur

marché puissent continuer à trouver des produits de qualité locaux pendant toute la période de confinement : pain bio, fromages, légumes, viandes, charcuterie, miel, vins... ». Pour ce faire, la commune a mis en place un protocole très strict : port du masque, gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du marché, protection en plexiglass pour les commerçants, respect des distances, organisation de files d'attente...

« La population nous a beaucoup remerciés d'avoir tout fait pour maintenir le marché car c'est un lieu d'approvisionnement, mais aussi de rencontre. Au début de la crise sanitaire, j'ai appelé le Président de la chambre d'agriculture, Michel Joux, qui m'avait fait part de son inquiétude pour les producteurs. Au départ nous étions quasiment le seul marché ouvert dans le tout le secteur, donc les producteurs se sont pliés de bonne grâce aux contraintes », ajoute le maire. Pendant la deuxième période de



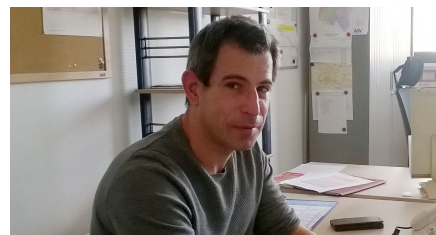
Marc Péchoux, maire de Trévoux.

confinement cet automne, c'est un protocole « un peu allégé » qui a été mis en place, tout en veillant à assurer la sécurité de tous. Au final, le maire se dit satisfait : « Pendant le confinement, certains sont venus sur le marché de manière provisoire et l'un des effets bénéfiques c'est qu'ils lui sont restés fidèles et reviennent. Cela fonctionne très bien ».

Dans ce contexte inédit, la chambre d'agriculture a déployé plusieurs outils en lien avec les collectivités. « Nous avons adressé un courrier à tous les maires de communes organisatrices de marchés. Ce qui a permis de maintenir et/ou réactiver un certain nombre d'entre eux assez rapidement. L'Ain totalise 108 tenues de marchés pour 93 communes organisant au minimum un marché par semaine. Pour mémoire, 36 marchés avaient obtenu leur dérogation et donc ré-ouverts au 31 mars, 42 mi-avril », souligne Guillaume Petit, conseiller circuits courts, référent points de vente collectifs à la chambre d'agriculture de l'Ain. « Des initiatives de regroupement de l'offre ont également vu le jour ; des producteurs qui ont par exemple invité d'autres collègues chez eux pour faire un mini marché ; mise en place d'une carte interactive de localisation « producteurs de l'Ain » ; groupe Facebook pour les professionnels, etc. » ■

Déclarations Pac : un accompagnement à distance précieux pour les exploitants

Pendant la période de confinement, les agriculteurs ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec l'appui d'un conseiller spécialisé pour remplir leur dossier de déclaration Pac. Explications de Thomas Niogret, conseiller à la chambre d'agriculture.



Thomas Niogret, conseiller à la chambre d'agriculture.

pour finaliser la déclaration. »

Quels bénéfices les agriculteurs ont-ils pu retirer de cette formule ?

« Les avantages de faire appel à la chambre d'agriculture pour remplir sa déclaration Pac sont nombreux : les conseillers ont une bonne

connaissance des aides et du logiciel en lui-même. Par exemple lorsqu'il s'agit de redessiner une parcelle, ou lorsque le logiciel bloque nous savons identifier le problème et apporter une réponse immédiate. Certains peuvent également gagner du temps en préparant leur déclaration en amont sur le logiciel Mes parcelles. Au final c'est plus de souplesse et un gain précieux de temps. »

Combien de dossiers ont été suivis à distance et quel est le retour des agriculteurs accompagnés ?

« Nous avons traité cette année 75 dossiers, dont quelques rendez-vous en présentiel dès la fin du confinement en mai. Le nombre d'accompagnés reste stable. Certains avaient un peu d'appréhension au début sur le fait de travailler à distance, mais au final tous se sont dit satisfaits. Avec le confinement, les gens ont pris

l'habitude de ces outils. Beaucoup m'ont dit qu'ils aimeraient continuer sur ce principe à l'avenir. L'expérience est donc à reconduire car cela a notamment évité des déplacements inutiles en cas de problème informatique. Une souplesse très appréciée. » ■

Vos contacts sur le territoire ✓

• Bresse - Revermont
Val de Saône Nord :
Laurent Jullian-Binard
☎ 04 74 45 56 54

• Bugy - Haut-Bugey
Pays de Gex :
Delphine Guadin
☎ 04 74 45 56 87

• Dombes -
Plaine de l'Ain -
Val de Saône Sud :
Gilles Cauvin
☎ 04 74 45 67 27

